



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3940

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Quartier Grand Trou - Aménagement de voirie des rues Pierre Delore et Audibert et Lavirotte - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Suchet

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3940**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartier Grand Trou - Aménagement de voirie des rues Pierre Delore et Audibert et Lavirotte - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

À la suite de l'événement dramatique du 9 février dernier qui a suscité une vive émotion au sein des habitants et des professionnels. À l'occasion d'une réunion publique le 15 mars 2019, le Président a annoncé la mise en place d'une instance participative afin de recueillir la parole de l'ensemble des acteurs du quartier. Un comité de suivi participatif s'est ainsi tenu les 10 mai, 12 juin et 17 octobre 2019. La Métropole de Lyon a recruté à cet effet un chef de projet dédié à plein temps à l'animation de cette concertation sur le quartier.

Des priorités d'actions ont été identifiées par les habitants et leurs structures représentatives (conseil de quartier, conseil citoyen, structures socioculturelles, associations) afin de déterminer les travaux prioritaires qui rendront possible une amélioration du cadre de vie. Une réunion sécurité associant habitants et acteurs du quartier s'est notamment tenue le 21 juin 2019 à la Préfecture du Rhône en présence de la Préfète déléguée à la défense et à la sécurité et du Procureur de Lyon.

Des groupes de travail thématiques se réunissent régulièrement sur le quartier afin de réfléchir à des solutions concrètes et les soumettre à l'occasion des comités de suivi participatif (CSP). En effet un fort développement de ce quartier est attendu avec la réalisation d'opérations d'urbanisme majeures pilotées par la Métropole telles que le projet urbain partenarial (PUP) Patay, le PUP Saint Vincent de Paul et plusieurs programmes de construction. L'évolution démographique prévoit l'accueil de 1 500 à 2 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2022. Dans cette perspective, une réunion publique s'est tenue le 15 juillet 2019 afin d'exposer aux habitants ces différents projets urbains et immobiliers.

Cette mobilisation concertée a permis de déterminer des pistes d'améliorations, notamment concernant la qualité de la desserte du quartier, un aspect jugé insuffisant par le CSP et contribuant au sentiment d'abandon. La Métropole s'est donc saisie de ce sujet, en lien étroit avec la Mairie du 8^{ème} arrondissement, et a étudié un projet d'aménagement pour améliorer les déplacements des modes actifs, pour apaiser les circulations et favoriser les continuités cyclables.

La présente demande concerne une individualisation d'autorisation de programme afin de prendre en charge les travaux d'aménagements.

II - Projet

Le projet prévoit :

- la création d'un itinéraire cyclable sur la rue Pierre Delore, entre la rue Audibert et Lavirotte et la route de Vienne,
- la mise en accessibilité des trottoirs et la création d'un itinéraire cyclable sur la rue Audibert et Lavirotte, entre la rue Pierre Delore et le boulevard des États-Unis.

III - Coût

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à 806 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 120 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses à la charge du budget principal se décomposent de la manière suivante :

- coordination sécurité protection de la santé (CSPS) : 20 000 €,
- détection de réseau : 20 000 €,
- plantations : 50 000 €,
- mobilier urbain : 60 000 €,
- travaux de voirie : 656 000 €.

IV - Planning

Les travaux seront réalisés au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de voiries des rues Pierre Delore et Audibert et Lavirotte à Lyon 8°.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, selon l'échéancier suivant :

- pour un montant de 806 000 € TTC en dépenses en 2020 à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP09O7744,
- pour un montant de 120 000 € HT en dépenses en 2020 à la charge du budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P09O7744.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.